

## Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur du Produit

**Nom Commercial ou Désignation:** Étalon de mercure, 20 ppm

**Numéro de Produit:** RTCLPHG

**Autre Identification des Numéros de Produit:** RTCLPHG-100, RTCLPHG-500

#### 1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

#### 1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

**Compagnie:** Ricca Chemical Company

**Adresse:** 448 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

**Téléphone:** 888-467-4222

#### 1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)

800-424-9300

CHEMTREC (International)

1+ 703-527-3887

### SECTION 2: Identification des Dangers

#### 2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

Classe de Danger	Catégorie	Mentions de Danger:	Conseils de Prudence:
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1	H314	P260, P264, P280, P301+P330+P331, P303+P361+P353, P363, P304+P340, P310, P321, P305+P351+P338, P405, P501
Lésions oculaires/ irritation	Catégorie 1	H318	P280, P305+P351+P338, P310
Matière corrosive pour les métaux	Catégorie 1	H290	P234, P390, P406

## Fiche de Données de Sécurité

### 2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

#### Pictogrammes



Mot de Signal: **Danger**

#### Mentions de Danger:

Numéro de Dange	Mention de Danger
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux

#### Conseils de Prudence:

Numéro de Précaution	Déclaration de Précaution
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260	Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P264	Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321	Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.).
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux Approximativementnants.
P405	Garder sous clef.
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant.
P501	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### 2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

#### 3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

Nom Chimique	Formule	Masse Moléculaire	Numero CAS	Poids%
eau	H <sub>2</sub> O	18.01 g/mol	7732-18-5	95.24
Acide nitrique	HNO <sub>3</sub>	63.01 g/mol	7697-37-2	4.76
Mercuré	Hg	200.59 g/mol	7439-97-6	< 0.1

### SECTION 4: Premiers Soins

#### 4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

**Lentilles de Contact:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Peut provoquer une irritation, une rougeur, une douleur et des larmoiements.

**Inhalation:** EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Contact avec la Peau:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Peut provoquer une irritation. Les effets peuvent être similaires à l'inhalation et l'ingestion. Peut provoquer une dermatite.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Diluer avec de l'eau ou du lait. Les vomissements peuvent survenir spontanément mais ne pas induire. Appelez immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Provoque de graves lésions des yeux Liquide corrosif. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Diluer avec de l'eau et contacter un médecin. Laver abondamment à l'eau les zones de contact. Les symptômes possibles de la surexposition sont une irritation oculaire, cutanée et des muqueuses, une érosion dentaire, une bronchite, une pneumonie, un œdème pulmonaire tardif. Les composés de mercure affectent les reins et le système nerveux central. Contient une matière considérée par l'État de Californie comme causant une toxicité pour le développement .CONTACT AVEC LES YEUX: Peut provoquer une irritation, une rougeur, une douleur et des larmoiements. CONTACT AVEC LA PEAU: Peut provoquer une irritation, une rougeur, et une douleur. Le contact va décolorer la peau d'une couleur brun-jaune selon l'exposition et se dissipera après un certain temps. EFFETS CHRONIQUES/CANCÉROGÉNITÉ: Le mercure peut s'accumuler dans le corps lors d'une exposition prolongée. Peut affecter les reins et le système nerveux central.



## Fiche de Données de Sécurité

### 4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Irriguez immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Retirez à l'air frais. Donner une respiration artificielle si nécessaire. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Rincez abondamment avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Diluer avec de l'eau ou du lait. Les vomissements peuvent survenir spontanément mais ne pas induire. Appelez immédiatement un médecin.

## SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

### 5.1 Moyens d'Extinction

Utiliser tous les moyens appropriés pour éteindre les feux Approximativementnants. Un produit chimique sec ou une mousse peut suffir pour éteindre des petits incendies. Pour de plus grands incendies, essayer de l'eau en brouillard ou une mousse régulière.

### 5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Non combustible, mais la substance est un comburant et sa chaleur de réaction avec les agents réducteurs peuvent provoquer une inflammation. Peut réagir avec les métaux pour libérer du gaz d'hydrogène inflammable.

### 5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Utiliser une tenue de protection et un appareil respiratoire appropriés pour lutter contre les incendies Approximativementnants.

## SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

### 6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

### 6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Porter des gants pour se protéger de l'absorption par la peau. Absorber à l'aide d'un matériau approprié et mettre en conteneur pour une élimination appropriée. Ne pas rincer à l'égout.

## SECTION 7: Manutention et Stockage

### 7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques.

## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

#### 8.1 Paramètres de Contrôle

Nom Chimique	Type de Limite	Pays	Limite d'Exposition	La Source d'Information
Mercure (7439-97-6)	TLV-TWA	USA	"0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Mercury, elemental [7439-97-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Mercure (7439-97-6)	PEL-Ceiling	USA	"0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling" As Mercury [7439-97-6]	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Mercure (7439-97-6)	TLV-TWA	USA	"0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Mercury, elemental [7439-97-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Mercure (7439-97-6)	PEL-Ceiling	USA	"0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling" As Mercury [7439-97-6]	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Mercure (7439-97-6)	PEL-Ceiling	USA	"0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling" As Mercury [7439-97-6]	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Mercure (7439-97-6)	TLV-TWA	USA	"0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Mercury, elemental [7439-97-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Mercure (7439-97-6)	TLV-TWA	USA	0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Mercure (7439-97-6)	PEL-Ceiling	USA	0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Mercure (7439-97-6)	TLV-TWA	USA	"0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Mercury, elemental [7439-97-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Mercure (7439-97-6)	PEL-Ceiling	USA	"0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling" As Mercury [7439-97-6]	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Mercure (7439-97-6)	TLV-TWA	USA	"0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Mercury, elemental [7439-97-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Mercure (7439-97-6)	PEL-Ceiling	USA	"0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling" As Mercury [7439-97-6]	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Mercure (7439-97-6)	TLV-TWA	USA	"0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Mercury, elemental [7439-97-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Mercure (7439-97-6)	PEL-Ceiling	USA	"0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling" As Mercury [7439-97-6]	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits

## Fiche de Données de Sécurité

Mercure (7439-97-6)	PEL-Ceiling	USA	"0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling" As Mercury [7439-97-6]	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Mercure (7439-97-6)	TLV-TWA	USA	"0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Mercury, elemental [7439-97-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Mercure (7439-97-6)	TLV-TWA	USA	0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Hg)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Mercure (7439-97-6)	PEL-Ceiling	USA	"0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling" As Mercury [7439-97-6]	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Mercure (7439-97-6)	TLV-TWA	USA	"0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Mercury, elemental [7439-97-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-STEL	USA	"4 ppm STEL" As Nitric acid [7697-37-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-TWA	USA	"2 ppm TWA" As Nitric acid [7697-37-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Acide nitrique (7697-37-2)	TWA	USA	"2 ppm TWA; 5 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Nitric acid [7697-37-2]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-TWA	USA	"2 ppm TWA" As Nitric acid [7697-37-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Acide nitrique (7697-37-2)	TWA	USA	"2 ppm TWA; 5 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Nitric acid [7697-37-2]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-STEL	USA	"4 ppm STEL" As Nitric acid [7697-37-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-STEL	USA	4 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-TWA	USA	2 ppm TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Acide nitrique (7697-37-2)	TWA	USA	2 ppm TWA; 5 mg/m <sup>3</sup> TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Acide nitrique (7697-37-2)	TWA	USA	"2 ppm TWA; 5 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Nitric acid [7697-37-2]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-TWA	USA	"2 ppm TWA" As Nitric acid [7697-37-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-STEL	USA	"4 ppm STEL" As Nitric acid [7697-37-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)

## Fiche de Données de Sécurité

Acide nitrique (7697-37-2)	TWA	USA	"2 ppm TWA; 5 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Nitric acid [7697-37-2]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-STEL	USA	"4 ppm STEL" As Nitric acid [7697-37-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-TWA	USA	"2 ppm TWA" As Nitric acid [7697-37-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Acide nitrique (7697-37-2)	TWA	USA	"2 ppm TWA; 5 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Nitric acid [7697-37-2]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-TWA	USA	"2 ppm TWA" As Nitric acid [7697-37-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-STEL	USA	"4 ppm STEL" As Nitric acid [7697-37-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-TWA	USA	"2 ppm TWA" As Nitric acid [7697-37-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Acide nitrique (7697-37-2)	TLV-STEL	USA	"4 ppm STEL" As Nitric acid [7697-37-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Acide nitrique (7697-37-2)	TWA	USA	"2 ppm TWA; 5 mg/m <sup>3</sup> TWA" As Nitric acid [7697-37-2]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

### 8.2. Controles de Exposición

**Contrôles d'Ingénierie:** Aucun contrôle spécifique n'est requis. Système normal de ventilation de la pièce est adéquat.

**Protection Respiratoire:** La ventilation normale de la pièce est adéquate.

**Protection de la Peau:** Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Gants résistants aux produits chimiques.

**Protection des Yeux:** Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lunettes de sécurité.

### 8.3 Equipement de Protection Individuelle

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. La ventilation normale de la pièce est adéquate. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.

# Fiche de Données de Sécurité

## SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

**Apparence:** Liquide incolore

**État Physique:** liquide

**Odeur:** Données non disponibles

**Seuil d'Odeur:** Données non disponibles

**pH:** Données non disponibles

**Point de Fusion / Congélation:** Approximativement 0°C

**Point d'Ébullition Initial / Plage:** Approximativement 100°C - Approximativement 100°C

**Point de Rupture:** Données non disponibles

**Taux d'Évaporation:** Données non disponibles

**Inflammabilité:** Données non disponibles

**Flammability/Explosive Limits:** Données non disponibles

**La Pression de Vapeur:** Données non disponibles

**La Densité de Vapeur:** Données non disponibles

**Densité Relative:** 1.04

**Solubilité:** miscible

**Coefficient de Partage:** Données non disponibles

**La Température d'Auto-Inflammation:** Données non disponibles

**Température de Décomposition:** Données non disponibles

**Viscosité:** Données non disponibles

**Propriétés Explosives:** Données non disponibles

**Propriétés Oxydantes:** Données non disponibles

## SECTION 10: Stabilité et Réactivité

### 10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

### 10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Acétylène, Éthanol, Phosphine, Cyanure, Ferrocène, Soufre, Isobutène, Aromatiques, Acide Hypophosphorique.





## Fiche de Données de Sécurité

### 10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.

## SECTION 11: Données Toxicologiques

### 11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

#### **Toxicité Aiguë - Exposition Orale:**

N'est pas applicable.

#### **Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:**

N'est pas applicable.

#### **Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:**

N'est pas applicable.

#### **Toxicité Aiguë - Autres Informations:**

LDLo, orale, humaine : 430 mg/kg (acide nitrique), détails sur les effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale. Le mercure est considéré comme d'origine tumorale.

#### **Corrosion Cutanée et Irritation:**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

#### **Dommages Oculaires Graves et Irritation:**

Provoque de graves lésions des yeux Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### **Sensibilisation Respiratoire:**

N'est pas applicable.

#### **Sensibilisation de la Peau:**

N'est pas applicable.

#### **Mutagénicité des Cellules Germinales:**

N'est pas applicable.

#### **Cancérogénicité:**

N'est pas applicable.

#### **Toxicité pour la Reproduction:**

N'est pas applicable.



## Fiche de Données de Sécurité

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:**

N'est pas applicable.

**Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée**

N'est pas applicable.

**Danger par Aspiration:**

N'est pas applicable.

**Información Toxicológica Adicional:**

Données non disponibles

### SECTION 12: Données Écologiques

**12.1. Écotoxicité**

N'est pas applicable.

**12.2. Persistance et Dégradabilité**

Données non disponibles

**12.3. Potentiel Bioaccumulatif**

Données non disponibles

**12.4. Mobilité dans le Sol**

Données non disponibles

**12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables**

Données non disponibles

### SECTION 13: Données sur l'Élimination

**13.1. Méthodes de Traitement des Déchets**

Données non disponibles

## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 14: Informations Relatives au Transport

#### 14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Tailles: 100 mL, 500 mL

Numéro des NU: UN3264

Nom d'Expédition: Corrosive Liquid, Acidic, Inorganic, n.o.s. (Nitric Acid)

Classe de Danger: 8

Groupe d'Emballage: III

Étiquette(s) de Danger:



#### 14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Tailles: 100 mL, 500 mL

Numéro des NU: UN3264

Nom d'Expédition: Corrosive Liquid, Acidic, Inorganic, n.o.s. (Nitric Acid)

Classe de Danger: 8

Groupe d'Emballage: III

Étiquette(s) de Danger:



#### 14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Tailles: 100 mL, 500 mL

Numéro des NU: UN3264

Nom d'Expédition: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (nitric acid)

Classe de Danger: 8

Groupe d'Emballage: III

Étiquette(s) de Danger:



## Fiche de Données de Sécurité

### SECTION 15: Informations sur la Réglementation

#### 15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Non listé.

#### 15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): "1000 lb EPCRA RQ" As Nitric acid [7697-37-2]

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): "1000 lb TPQ" As Nitric acid [7697-37-2]

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): EPCRA RQ de 1000 lb

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): 1000 lb TPQ

#### 15.3. Loi sur les Modifications et Réautorisations de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Mercure (CAS # 7439-97-6): "1 lb final RQ; 0.454 kg final RQ" As Mercury [7439-97-6]

Mercure (CAS # 7439-97-6): 1 lb final RQ; 0.454 kg final RQ

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): "1000 lb final RQ; 454 kg final RQ" As Nitric acid [7697-37-2]

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): QR final de 1000 lb; 454 kg final RQ

#### 15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiq

Mercure (CAS # 7439-97-6): "10 lb RT" As Mercury [7439-97-6]

Mercure (CAS # 7439-97-6): "10 lb RT" As Mercury compounds [RR-00138-7]

Mercure (CAS # 7439-97-6): "not eligible for the de minimis exemption" As Mercury [7439-97-6]

Mercure (CAS # 7439-97-6): "not eligible for the de minimis exemption, listed under Chemical Category N458" As Mercury compounds [RR-00138-7]

Mercure (CAS # 7439-97-6): 10 lb RT

Mercure (CAS # 7439-97-6): not eligible for the de minimis exemption

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): "1.0 % de minimis concentration" As Nitric acid [7697-37-2]

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): 1,0 % de concentration de minimis

#### 15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Mercure (CAS # 7439-97-6): "Present" As Mercury [7439-97-6]

Mercure (CAS # 7439-97-6): Présent

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): "Extraordinarily hazardous" As Nitric acid [7697-37-2]

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): Extraordinairement dangereux

#### 15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Mercure (CAS # 7439-97-6): "Environmental hazard" As Mercury [7439-97-6]

Mercure (CAS # 7439-97-6): "Present" As Mercury [7439-97-6]

Mercure (CAS # 7439-97-6): Danger environnemental

Mercure (CAS # 7439-97-6): Présent

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): "Environmental hazard" As Nitric acid [7697-37-2]

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): "Present" As Nitric acid [7697-37-2]

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): Danger environnemental

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): Présent

eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Ethyl alcohol and water [RR-00802-6]

eau (CAS # 7732-18-5): Présent

## Fiche de Données de Sécurité

### 15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Mercure (CAS # 7439-97-6): "corrosive" As Mercury [7439-97-6]

Mercure (CAS # 7439-97-6): "SN 1183 500 lb TPQ" As Mercury [7439-97-6]

Mercure (CAS # 7439-97-6): "sn 1183" As Mercury, elemental [7439-97-6]

Mercure (CAS # 7439-97-6): "SN 2414 500 lb TPQ (Category Code N458. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Mercury compounds [RR-00138-7]

Mercure (CAS # 7439-97-6): corrosif

Mercure (CAS # 7439-97-6): sn 1183

Mercure (CAS # 7439-97-6): SN 1183 500 lb TPQ

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): "corrosive; reactive - second degree" As Nitric acid [7697-37-2]

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): "SN 1356 500 lb TPQ" As Nitric acid [7697-37-2]

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): "sn 1356" As Nitric acid [7697-37-2]

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): corrosif; reactive - réactif - deuxième degré

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): sn 1356

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): SN 1356 500 lb TPQ

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): sn 3722

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): SN 3722 500 lb TPQ (water dissociable, Category Code N511)

### 15.8. Proposition de la Californie 65

Mercure (CAS # 7439-97-6): "developmental toxicity, 7/1/1990" As Mercury [7439-97-6]

Mercure (CAS # 7439-97-6): "developmental toxicity, 7/1/1990" As Mercury compounds [RR-00138-7]

Mercure (CAS # 7439-97-6): toxicité pour le développement, 7/1/1990

### 15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

Mercure (CAS # 7439-97-6): "Present" As Mercury [7439-97-6] (DSL)

Mercure (CAS # 7439-97-6): Présent (LIS)

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): "Present" As Nitric acid [7697-37-2] (DSL)

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): Présent (LIS)

eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Water [7732-18-5] (DSL)

eau (CAS # 7732-18-5): Présent (LIS)

### 15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

**Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.**

Mercure (CAS # 7439-97-6): "Present [S; 12C] (ACTIVE)" As Mercury [7439-97-6]

Mercure (CAS # 7439-97-6): Present [S; 12C] (ACTIVE)

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): "Present (ACTIVE)" As Nitric acid [7697-37-2]

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): Present (ACTIVE)

eau (CAS # 7732-18-5): "Present (ACTIVE)" As Water [7732-18-5]

eau (CAS # 7732-18-5): Present (ACTIVE)

## Fiche de Données de Sécurité

### 15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

Mercure (CAS # 7439-97-6): "231-106-7" As Mercury [7439-97-6]

Mercure (CAS # 7439-97-6): 231-106-7

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): "231-714-2" As Nitric acid [7697-37-2]

Acide nitrique (CAS # 7697-37-2): 231-714-2

eau (CAS # 7732-18-5): "231-791-2" As Water [7732-18-5]

eau (CAS # 7732-18-5): 231-791-2

## SECTION 16: Autres Informations

### 16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

Peut être corrosif pour les métaux Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux Approximativementnants.

Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

### 16.2. Classes de Danger Diverses

**Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada:** N'est pas applicable.

**Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC):** N'est pas applicable.

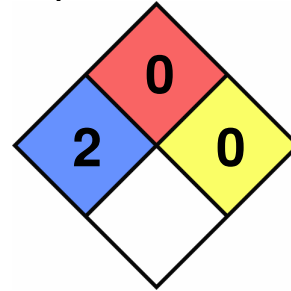
**Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC):** N'est pas applicable.

**Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques:** N'est pas applicable.

## Fiche de Données de Sécurité

### 16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

Santé: 2  
Inflammabilité: 0  
Réactivité: 0  
Danger Spécial:



### 16.4. Révision du Document

Date de la Dernière Révision: 2025-02-02

## AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.